



## **Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche**

### **ARRETE N° 2025-025 Portant Permission de Voirie Chemin de la Madone**

Le Maire de Boulieu-les-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.2.2, L22113.1 à L2213.2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande présentée par l'entreprise PEREIRA FTP
- Considérant qu'il convient de définir les conditions d'occupation du domaine public pour permettre le bon déroulement de travaux sur la commune de Boulieu lès Annonay,

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

La société PEREIRA FTP est autorisée le 28 mars 2025, à occuper temporairement le domaine public, chemin de la Madone afin d'effectuer des travaux d'enrobé.

#### **Article 2 :**

La circulation sera alternée manuellement.

La signalisation et pré-signalisation seront effectuées par l'entreprise.

#### **Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, l'agent de surveillance de la voie publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
  - Services Techniques
  - PEREIRA FTP
  - Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay
- Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 27/03/2025

Le Maire  
Damien BAYLE

